



Amiens, le 1^{er} mars 2020

Monsieur le Préfet de l'Oise,

Madame la Rectrice de l'Académie d'Amiens,

Madame la Directrice des Services Académiques de l'Education Nationale de l'Oise

Objet : Covid 19

Monsieur le Préfet,

Madame la Rectrice,

Madame la Directrice des Services Académiques de l'Education Nationale

Nous nous permettons de vous contacter. En effet nos collègues nous sollicitent sur des points précis concernant la situation sanitaire.

Il est nécessaire d'avoir un certain nombre de décisions, de cadrage sur les points ci-dessous :

POUR LES ZONES OU LES ÉCOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES SONT FERMÉS :

- Incompréhension sur l'obligation faite aux directrice-teurs de venir à l'école lundi (et les autres jours), toute la journée ? Pour y faire quoi ? que faire si des parents font le forcing pour mettre les enfants à l'école ? Rappel pas de statut particulier pour les directeur-trices.
- Que font les directeur-trices s'ils ont leurs propres enfants à garder ? Combien de temps la fermeture va durer ?
- Que font les collègues (1^{er} et 2nd degré) qui habitent une zone concernée par une fermeture, mais qui travaillent en dehors et qui ont des enfants qui ne pourront pas aller à l'école ?
- Que font les collègues qui habitent une zone où les établissements sont fermés et qui travaillent en dehors ? Doivent-ils se rendre sur leur établissement ou leur école lundi matin ?
- Que font les collègues (1^{er} degré) de Creil qui ont une formation REP+ à Gouvieux demain ?
- Comment est organisée la continuité pédagogique (ENT et CNED) car l'affiche communiquée ne permet pas de répondre aux questions pratiques des personnels et des parents ?

25, rue Riolan 80 000 Amiens – 03 22 71 67 90 - s3ami@snes.edu

POUR LES ZONES OU LES ÉCOLES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES NE SONT PAS FERMÉS :

- Demande d'un outil pour communiquer aux familles : mot type "si vous ou vos enfants ont séjourné dans une zone à risque et si vous ou vos enfants avez de la fièvre, toux, courbatures, des problèmes respiratoires : vous devez garder votre enfant".
- Organisation des classes de neige, de voyages, de sorties scolaires car certains débutent demain ?
- Demande de temps pour les directeurs-trices pour gérer cela : décharge le matin
- Incompréhension générale : les rassemblements sont interdits dans l'Oise mais pas les rassemblements dans des lieux fermés que sont les écoles, collèges, lycées, lycées professionnels qui réunissent jusqu'à 1 500 élèves dans le département.
- Que font les collègues qui habitent loin (Rouen, Paris, Amiens par exemple) et qui doivent aller travailler dans l'Oise sans que les établissements soient fermés (comme Chantilly Saint Maximin, Saint Leu d'Esserent par exemple). Des collègues ont appelé la plateforme 0 800 130 000, il leur a été conseillé de ne pas se déplacer sur les zones à risques et de rester chez eux. L'Oise est zone à risques. Quelle sera leur situation administrative ?
- Demande de garantir la présence en quantité suffisante de savon et gel hydroalcoolique pour les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels.
- Demande réunion rapide du CHSCT-D Oise : lundi ou mardi

Nous souhaitons, afin de répondre à ces questions, qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des personnels du département de l'Oise.

Nous vous remercions pour l'attention portée à nos demandes et des réponses que vous nous apporterez.

Veillez agréer, Mesdames, Monsieur, notre profond dévouement au service public d'éducation.

Jessica CAMPAIN
Pour la FSU et ses syndicats nationaux